

# CARNETS d'urbaniste



DE OISE-LA-VALLÉE



En termes de politique d'accueil des gens du voyage, une première **loi du 31 mai 1990** relative à la mise en œuvre du droit au logement recommandait de prévoir les « conditions d'accueil spécifiques des gens du voyage en ce qui concerne le passage et le séjour, en y incluant les conditions de scolarisation des enfants et celle d'exercice d'activités économiques ».

Plus spécifique, la **loi du 5 juillet 2000** relative à l'accueil et à l'habitat des gens du voyage est venue renforcer ce dispositif en le rendant obligatoire notamment pour les communes de plus de 5000 habitants. Elle définit les normes pour l'accueil, oblige à organiser l'accompagnement social et la scolarité et **rend obligatoire l'élaboration d'un schéma départemental d'accueil des gens du voyage.**

Ce dernier prévoit également plusieurs types de structures d'accueil (aires d'accueil, aires de grand passage, terrains familiaux...).

La **loi du 27 janvier 2017** relative à l'égalité et à la citoyenneté a complété cette compétence devenue désormais intercommunale en ajoutant la structure « **terrains familiaux locatifs** » dont la vocation est d'accueillir les installations prolongées des résidences mobiles.

Dans l'Oise, le schéma départemental d'accueil des gens du voyage a été adopté en 2003 et exigeait la construction de **15 aires d'accueil ainsi que 6 aires de grand passage** sur l'ensemble du territoire isarien.

Ce dernier fait l'objet d'une révision alors que le nombre de places préconisées n'a pas atteint l'objectif initial. Cette révision vise à actualiser les besoins en termes de capacité d'accueil et à mieux répartir les implantations.

Souhaitant contribuer à cette démarche, **l'agence d'urbanisme Oise-la-vallée a organisé avec l'appui de plusieurs acteurs Seine-et-Marnais une journée consacrée à la visite de plusieurs structures exemplaires en Seine-et-Marne.**

## SORTIE DECOUVERTE EXEMPLES DE TERRAINS D'ACCUEIL DES GENS DU VOYAGE

En Seine-et-Marne

Mercredi 14 juin 2017



Aire d'accueil d'Allaire dans le Morbihan - Source : Communauté de Communes Pays de Redon



### CHIFFRES CLÉS

**555**

C'est le nombre de places exigées dans l'Oise par le schéma départemental de 2003

**315**

C'est le nombre de places réalisées sur l'ensemble du territoire en 2016

Nous remercions toutes les personnes qui ont contribué au bon déroulement de cette journée et particulièrement :

- Jean-Claude GENIES (Maire de Gressy et Vice-Président de la CA Roissy-Pays-de-France)
- Alain CHAUVEAU (Directeur de Gestion DM Services)
- Paul MOUANDJO (Coordinateur de Gestion DM Services)
- Christine Bidault (DGS Saint-Thibault-des-Vignes)
- Maryse Nourry (CCAS Saint-Thibault-des-Vignes)
- Nadine BREYSSE (DGA CA Marne et Gondoire)
- Jean-Paul MICHEL (Maire de Lagny-sur-Marne et Président de la CA Marne-et-Gondoire)
- Nathalie MARET (Gestionnaire aire de Quincy Voisins, DM Services)
- Daniela PENNINI (Architecte-Urbaniste OPQU)
- Sébastien DORIONS (Responsable du service environnement CC Plaines et Monts de France)

et l'ensemble des gens du voyage rencontrés

# Types de structures d'accueil préconisés par le schéma départemental

## DÉFINITIONS

### LES AIRES D'ACCUEIL

structure destinée à accueillir les gens du voyage de passage ou revenant régulièrement sur un territoire

### LES AIRES DE GRAND PASSAGE

structure destinée à accueillir d'importants groupements de gens du voyage pour une capacité allant de 50 à 200 caravanes

### LES AIRES DE PETIT PASSAGE

Terrains destinés à accueillir des gens du voyage de courte halte

### LES TERRAINS FAMILIAUX LOCATIFS

Terrains destinés à accueillir des gens du voyage en recherche de sédentarisation

## QUELQUES PARTICULARITÉS

- Implantation au sein ou à proximité des zones à vocation d'habitat
- Pour 5 places de caravane : avoir au minimum un bloc sanitaire avec douche et deux WC
- Alimentation en eau potable et électricité obligatoire
- Doivent être prévus au Schéma Départemental
- Ne sont pas ouverts en permanence
- Durée de séjour limitée
- Concernent les communes de moins de 5000 habitants
- Structures peu aménagées avec maximum 10 places
- Peuvent être en zones rurales
- Compétence rendue obligatoire pour les intercommunalités par la loi du 27 janvier 2017 relative à l'égalité et à la citoyenneté
- Répondent à des besoins de sédentarisation des gens du voyage
- Possibilité d'avoir des aides financières de l'Etat
- Nécessitent une demande d'autorisation d'aménager au même titre que les autres autorisations d'urbanisme

# L'aire d'accueil de Dammartin-en-Goële



**Localisation :** 11 rue Louis Braille, 77 230 Dammartin-en-Goële  
**Nombre d'emplacements :** 10 emplacements (20 places)  
**Date d'ouverture :** 18 décembre 2013  
**Gestionnaire :** société VAGO  
**Taux d'occupation :** 93,7 %  
**Caution par famille :** 150 €  
**Redevance :** 4,5 € / jour  
**Prépaiement eau /électricité :** Avance consommation 50€/famille Eau 3,90 €/m3  
Electricité 0,15€ kWh

## CHIFFRES CLÉS

**10**  
C'est le nombre d'emplacements

**20**  
C'est le nombre de places de  
cravanes



*Les emplacements sont dotés de bâtis en dur abritant blocs sanitaires et cuisines, ainsi que de plateformes de 162 m<sup>2</sup> chacune pouvant accueillir quatre caravanes. Ce terrain a la particularité d'être occupé par les membres de la même famille*



*Un bus médiathèque passe 2 à 3 fois par semaine avec un éducateur pour les enfants scolarisés dans les écoles de la commune*



*Les ordures ménagères sont collectées deux fois par semaine par la société VEOLIA depuis une aire dédiée à cet effet et qui est située à l'entrée du site.*

## GESTION

Présence d'un employé de la société VAGO du lundi au samedi pour assurer les rentrées et sorties au site ainsi que l'entretien du site



*Les bénéficiaires signent un bail précaire de 3 mois reconductible 2 fois*

# Container maritime - DM Services gestion des aires d'accueil à Chelles

Au siège de DM services à Chelles, visite d'un container témoin transformé en bloc sanitaire et destiné à remplacer le bâti dur dans les aires d'accueil des gens du voyage. Les containers achetés sont d'occasion et sont aménagés à Chelles.



*Optionnellement la toiture peut être en double pente*

## CARACTERISTIQUES TECHNIQUES

Surface au sol 13,7 m<sup>2</sup>  
Poids 2 350 kg  
Volume 33 m<sup>3</sup>  
Largeur intérieure 2,36 m  
Longueur intérieure 5,91 m  
Hauteur intérieure 2,39 m

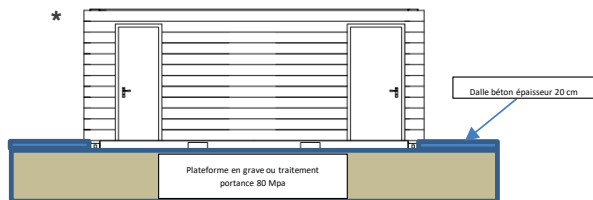


\* Module double avec isolation intérieure

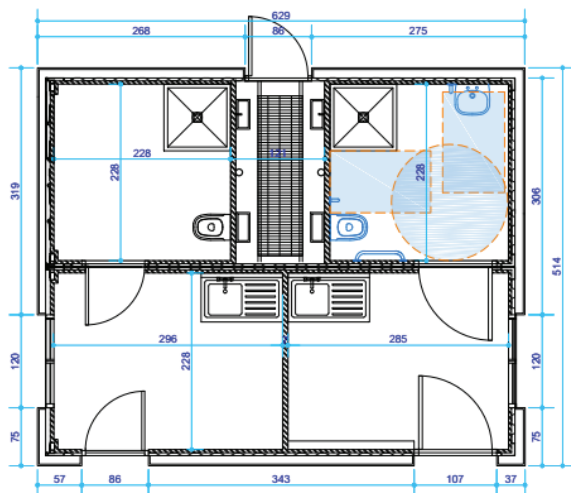
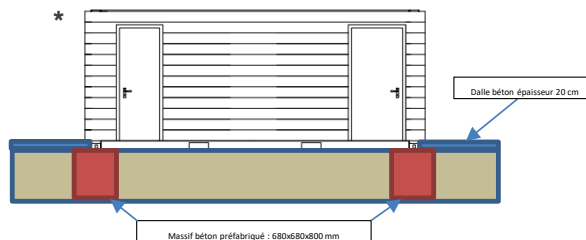
Toiture du container en acier étanchéifiée avec une membrane bitumineuse



*Les modules sont réhabilités et équipés en usine*



*La pose peut se faire sur une plateforme ou sur des fondations*



\* Plan du module sanitaire double-buanderie fermée



*Les aménagements intérieurs sont modulables et permettent de mettre en place tous les équipements nécessaires (cuisine, douche, WC, buanderie...)*





L'installation électrique et les raccordements sanitaires se font via un local technique. La distribution dans les différentes pièces (WC, buanderie, cuisine...) se fait à travers les parois intérieures.



Pour équiper les aires d'accueil ou les aires de grand passage DM services offre plusieurs solutions de raccordement :



*Compteurs individualisés*



*Exemples de coffrets électriques*



*Exemple de borne d'alimentation d'eau*



*Exemples de bornes d'alimentation mixte (eau/électricité)*

# Opération d'habitat adapté de Saint-Thibault-des-Vignes



**Localisation :** 6 chemin des Clos Saint Pères,  
77 400 Saint-Thibault-des-Vignes

**Programme :** 20 maisons individuelles locatives PLAI  
(15 T3; 3 T4; 2 T5)

**Date d'ouverture :** septembre 2015

**Titulaire du bail et suivi social :** CCAS de Saint-Thibault-des-Vignes

**Maître d'ouvrage :** Trois Moulins Habitat

**Maître d'œuvre :** MOD-HUS Architectes

**Coût financier :** 4 M€



*Projet réalisé à l'initiative du maire pour les gens du voyage sédentarisés sur sa commune*



*Le CCAS a rendu compte de la réussite de l'opération et du bon déroulement des échanges entre les deux parties*

## RÉPARTITION DES FINANCEMENTS

FEDER (2007-2013) : 250 K€  
Etat : 522 K€  
Région IDF : 230 K€  
Ville : 60 K€  
CDC : 2 500 K€  
Trois Moulins Habitat : 400 K€

*Le projet réalisé accueille des maisons en dur (locatives sociales) avec jardins abritant des emplacements pour une caravane.*

*Une seule caravane est admise par jardin.*

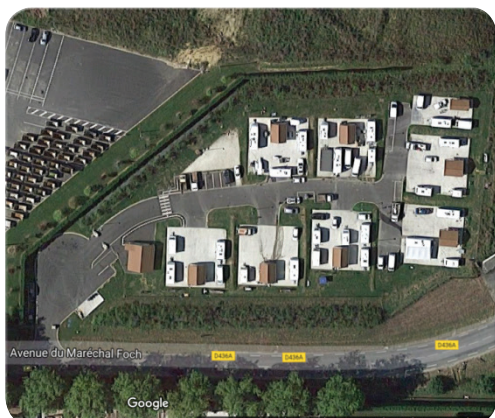
*Les familles recevant de la visite demandent une autorisation pour une deuxième caravane pour une durée limitée.*

*Les loyers sont variables et vont de moins d'1 euro à 275 euros / mois selon le quotient familial (reste à charge)*



*Intérieurs et extérieurs sont soignés. Les familles prennent en charge l'entretien des lieux sur la base du volontariat*

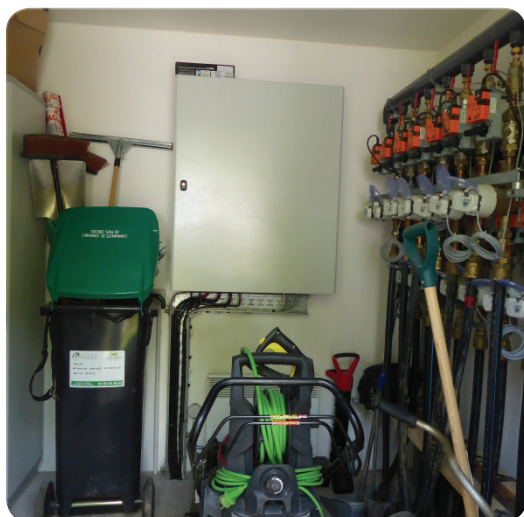
# L'aire d'accueil de Quincy-Voisins



**Localisation :** 272 Avenue du Maréchal Foch,  
77860 Quincy-Voisins  
**Nombre d'emplacements :** 8 emplacements / 30 places de caravane  
**Date d'intervention :** 2011  
**Maître d'ouvrage :** SMIEP Vallée du Grand Morin  
**Gestion :** DM Services gestion des aires d'accueil  
**Coût financier :** 1 100 000 € HT



*Site peu végétalisé, les occupants peuvent installer des tentes pour limiter l'exposition au soleil*



*Structure avec compteurs centralisés pour éviter tout piratage du local technique un système de boucle de sécurité a été mis en place*



*L'entrée au site est sécurisée par un dispositif dédié qui fonctionne avec une batterie et contrôlé par le gestionnaire de l'aire*



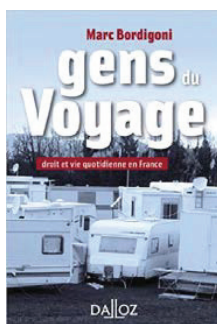
*Les candélabres sont scellés au sol par un bloc de béton armé afin de limiter les raccordements illicites*

# BIBLIOGRAPHIE

## pour en savoir plus ...



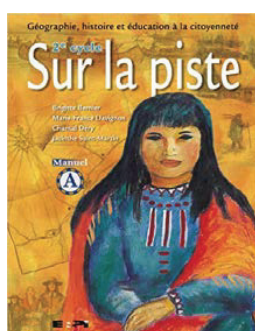
AUBIN Emmanuel, **La commune et les gens du voyage**, France, Berger-Levrault, 12 décembre 2014. 317 p.



BORDIGONI Marc, **Gens du Voyage, Droit et vie quotidienne en France**, France, Dalloz, 8 mai 2013. 320 p.



Cour des comptes, **L'accueil et l'accompagnement des gens du voyage**, France, Dalloz, 20 novembre 2012. 352 p.



DGUHC, DIV, **Les aires d'accueil des gens du voyage. Préconisations pour la conception, l'aménagement et la gestion**, France, novembre 2002

- BERGEON Céline, **Initiatives et stratégies spatiales. Le projet circulaire face aux politiques publiques. L'exemple des Roms et des Voyageurs du Poitou-Charentes (France) et de la Wallonie (Belgique)**, Géographie. Université de Poitiers, 2011
- BERLAND-BERTHON Agnès, **Une vue d'ensemble, Gens du voyage, Logement-Habitat-Politique de la ville**, CEREMA, 18 octobre 2007
- HUMEAU Jean-Baptiste, **Tsiganes en France, de l'assignation au droit d'habiter**, France, 1995, L'Harmattan, col Géographie sociale
- QUENTIN Didier, **Bilan et adaptation de la législation relative à l'accueil et l'habitat des gens du voyage**, 2011
- MARCHAND Anne, **La protection des droits des Tsiganes dans l'Europe d'aujourd'hui**, Europe, 200, L'Harmattan
- Les éditions des Journaux officiels, **Les gens du voyage. Législation et réglementation**, France, n°1723, Paris, 133 p.
- La Gazette des communes, **Concevoir des logements avec la population manouche**, France, 22 mai 2006, p.40-41
- *Etudes Tsiganes, L'urbanité en défaut. Eloge de l'interstice*, France, Volume 7, 1996
- *Etudes tsiganes, L'urbanité réconciliée : L'habitat adapté : un enjeu de citoyenneté*, France, Volume 11, 1998
- *Etudes Tsiganes, L'habitat saisi par le droit. Les virtualités de la loi Besson*, France, Volume 15, 2001. Cette revue et l'UNISAT publient un Répertoire juridique, compilation de tous les textes relatifs aux nomades.
- MERCHAT Daniel, **Accueil et stationnement des gens du voyage**, France, 2000, Le Moniteur, collection Guides Juridiques, 240 p.
- RAIMBOURG Dominique, **Statut, accueil et habitat des gens du voyage**, 2015



AGENCE D'URBANISME ET DE DÉVELOPPEMENT  
DE LA VALLÉE DE L'OISE  
13, Allée de la Faïencerie 60100 CREIL  
Tél. 03 44 28 58 58 - Fax. 03 44 28 58 60  
www.oiselavallee.org

Directrice de la publication : Pascale POUPINOT  
Rédaction : Imane FEDAILI  
Réalisation : Clothilde MORIAT  
Crédit photos (hors crédits spécifiques) : © Oise-la-Vallée  
juin 2017